**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

**Band:** - (1990)

Anhang: Comptes de 1990

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

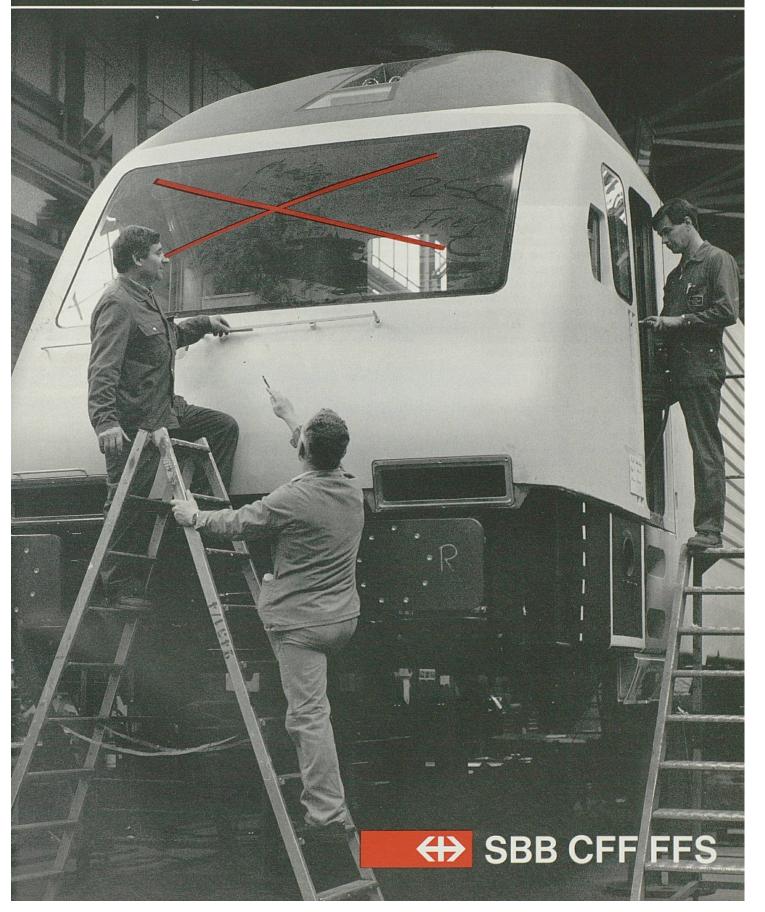
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Comptes de 1990



# Chemins de fer fédéraux suisses Comptes 1990

Sommaire	Pages
Rapport et propositions du conseil d'administration	3
Précisions concernant les comptes des CFF	5
Résultats financiers	7
<ul> <li>Compte de résultats d'entreprise</li> </ul>	7
<ul> <li>Compte de résultats de l'infrastructure</li> </ul>	14
<ul> <li>Compte des investissements</li> </ul>	15
- Bilan	17
- Flux financiers	19
Rapport de l'organe de contrôle	23
Aperçus chronologiques	24

# Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1990

Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1990.

Le compte de résultats d'entreprise des CFF se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'élevant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ces chiffres comprennent la contribution pour l'infrastructure de 37 MFr, telle qu'elle a été fixée par le Conseil fédéral.

S'inscrivant à 5366,6 MFr, les produits dépassent ceux de 1989 de 321,3 MFr, ou 6,4%. Par rapport au budget, toutes les positions de produits ont pu être améliorées. Cela n'a toutefois permis que de compenser le renchérissement et les taux d'intérêt élevés. Les charges globales ont augmenté de 388,6 MFr, soit 7,8%, et s'établissent à 5363,9 MFr. L'excédent de recettes de 2,7 MFr est versé à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits; celle-ci atteint dès lors 138,3 MFr.

En trafic voyageurs, 264 millions de personnes ont été transportées. Ce chiffre dépasse celui de l'année précédente de 4 millions, soit 1,7%. Les prestations de trafic ont progressé de 0,2% pour s'inscrire à 11,1 milliards de voyageurs-kilomètres. Les produits s'inscrivent à 1422,8 MFr. Ils sont supérieurs de 52,7 MFr au montant de 1989 et de 16,8 MFr à la somme inscrite au budget.

Cette tendance persistante à la hausse en trafic voyageurs résulte de nombreuses mesures de marketing. Ainsi, le succès de l'abonnement ½-prix s'est confirmé en 1990, à telle enseigne qu'à la fin de l'année, l'on enregistrait 1,9 millions de titulaires. L'intégration des transports urbains dans le rayon de validité de l'abonnement général a contribué à faire passer

le nombre de titulaires à plus de 58 000 au 1er janvier 1990.

En trafic marchandises (Cargo CFF), la bonne conjoncture a permis d'accroître le volume de 2,1%; il s'établit dès lors à 51,8 millions de tonnes. Les produits du secteur Cargo, dans leur ensemble, ont dépassé le niveau de l'année précédente de 3,5%, pour s'établir à 1286,2 MFr. Ainsi, les prévisions ont été dépassées de 9,5 MFr (0,7%). Bien que l'exploitation ait été parfois notablement entravée par le manque de locomotives et de mécaniciens, certains secteurs ont connu un essor remarquable. A ce propos, le ferroutage a enregistré une progression, prévisible, de 17,8%.

Pour leurs prestations de service public, la Confédération a versé aux CFF une indemnité de 592 MFr, soit 550 MFr pour le trafic voyageurs régional et 42 MFr pour le ferroutage.

Le total des charges, de 5363,9 MFr, est supérieur de 388,6 MFr, ou 7,8%, au chiffre de 1988. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, toutes les positions contribuent à l'augmentation. A raison de 59%, celle-ci est due aux charges de personnel qui, s'élevant à 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble. Leur accroissement, de 228,9 MFr ou 8,2%, est imputable en premier lieu à la compensation du fort renchérissement, mais aussi aux mesures prises sur le plan fédéral (suppléments spéciaux sur les indemnités de résidence, suppléments de temps pour le service de nuit) ainsi qu'aux répercussions de la révision de la classification des fonctions (2<sup>e</sup> et 3e phases). L'ensemble des charges a dépassé de 198,2 MFr, ou 3,8%, le montant inscrit au budget. Plus de la moitié de cet écart, soit 111,8 MFr, résulte de l'accroissement des frais financiers.

Les dépenses de choses se sont accrues, par rapport à l'année précédente, de 71,6 MFr, ce qui est dû surtout au renchérissement et à la progression de l'entretien.

Les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1089,5 MFr. Les amortissements et l'entretien se sont maintenus dans les limites prévues. En raison de la hausse des taux d'intérêt, les frais financiers dépassent les prévisions pour 1990 de 62,7 MFr.

Le budget ordinaire du compte des investissements pour 1990 a été plafonné par le Conseil fédéral à 1550 MFr nets. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume d'investissement brut de 1694 MFr. Ce montant a été augmenté de 228,2 MFr, le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr, en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir ferroutier au St-Gothard, appareils informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires et essai Cargo-X). Les dépenses brutes figurant au compte de 1990, soit 1932,2 MFr, sont supérieures de 301,6 MFr, ou 18,5%, à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, 1395,7 MFr ont été affectés aux installations et 536,5 MFr aux véhicules.

Il convient de relever que les records enregistrés en trafic voyageurs et marchandises ont exigé le plein engagement de tous les collaborateurs; le conseil d'administration tient ici à les en remercier.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

- Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1990 sont approuvés.
- La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1990 est approuvée.
- 3. Les Chemins de fer fédéraux versent à la Confédération, selon les principes définis par le mandat, une participation à la couverture des coûts d'infrastructure de 37 000 000 francs, alors que les prestations de la Confédération s'élèvent à 1 052 495 245 francs.

4. En application de l'art. 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, l'excédent de produits, de 2 724 893 francs, est attribué à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont été surmontées pour fournir les prestations record de 1990. Merci aussi à la population et à l'économie suisse qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 27 mars 1991

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux :

Carlos You jes -

Le président, Carlos Grosjean

# **Précisions concernant les comptes des CFF**

Le mandat de prestations de 1987 a délimité les secteurs de responsabilité de la Confédération et des CFF et les a clairement définis.

La Confédération assume la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure (installations fixes et équipements) alors que les CFF assument celle de l'exploitation.

Les CFF présentent dès lors leurs résultats annuels dans différents comptes. En raison du partage de la responsabilité financière, deux comptes de résultats sont nécessaires, savoir:

un compte de résultats d'entreprise et un compte de résultats de l'infrastruc-

ture (selon l'art. 15, alinéa 2, de la loi fédérale sur les CFF).

La présentation des comptes est assortie

du compte des investissements et

du bilan.

Le compte de résultats d'entreprise est un compte brut présentant toutes les charges et tous les produits de l'entreprise enregistrés au cours de l'exercice, c'est-à-dire également les sommes consacrées à l'infrastructure. Le poste de produits «prestations de la Confédération pour le compte de résultats de l'infrastructure» constitue la charge des CFF pour l'infrastructure et cette charge est «facturée» à la Confédération. Les CFF doivent verser une contribution fixée préalablement par le Conseil fédéral. Cette contribution est approuvée par les Chambres, avec le budget. Le montant de l'infrastructure figure comme charge spéciale dans le compte de résultats d'entreprise. C'est un important élément d'appréciation de la capacité financière des CFF. Le bénéfice éventuel sert à alimenter la réserve destinée à couvrir les déficits ultérieurs. Si les CFF ne peuvent pas garantir entièrement cette contribution, ils couvriront le déficit par un prélèvement sur la réserve ou l'inscriront à compte nouveau.

Le compte de résultats de l'infrastructure comprend l'ensemble des charges d'infrastructure (amortissements, intérêts, entretien ordinaire et gros entretien), d'une part, et sa couverture par les CFF et la Confédération, de l'autre.

La Confédération a la responsabilité financière - mais non matérielle - de l'infrastructure des CFF. Les installations demeurent la propriété des CFF et constituent comme par le passé un élément de leur bilan. Les CFF sont également adjudicateurs en matière d'investissements. Le compte des investissements groupe et répartit les dépenses d'investissements. Celles-ci peuvent être financées par les CFF eux-mêmes, en partie par des amortissements. Pour le volume des investissements restants, ils doivent faire appel à des capitaux de tiers. Ceux-ci apparaissent dans toute leur ampleur dans le bilan. Ils n'influencent pas les résultats. Figurent en revanche comme charges dans le compte de résultats d'entreprise les intérêts que les CFF doivent verser à leurs bailleurs de fonds (Confédération, Caisse de pensions et de secours des CFF). Ces montants ont des retombées dans le compte de résultats et influent sur les résultats annuels.

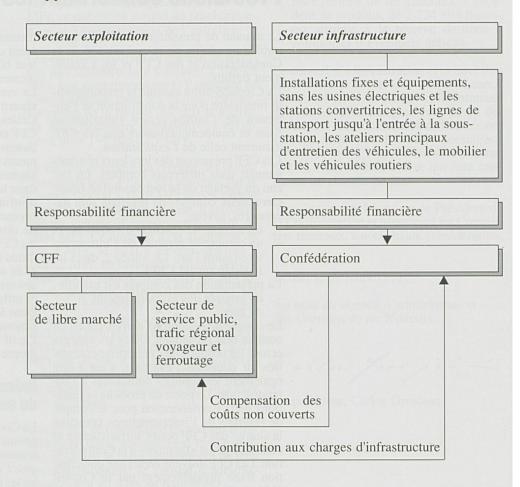
Dans le *bilan* enfin, la fortune (immobilisations et fonds de roulement) figure à l'actif et le mode de financement (fonds propres et fonds de tiers), au passif.

### Indemnisation des prestations de service public

La Confédération commande aux CFF des prestations de service public, soit actuellement le transport régional des voyageurs et le ferroutage. Les CFF assurent ici les prestations allant dans l'intérêt de la communauté qui ne couvrent pas - et de loin - leurs coûts sur le marché et qui, considérées sous l'angle purement commercial - ne devraient pas être fournies. La Confédération alloue dès lors une indemnité annuelle pour les coûts non cou-

La Confédération verse également une indemnité aux CFF pour les pertes de recettes résultant de mesures tarifaires. Celles-ci ont été décidées par les Chambres, et mises en vigueur au 1er janvier 1987; il s'agit notamment de la réduction tarifaire accordée sur l'abonnement 1/2prix, qui prendra fin en 1992.

## Rapports entre les CFF et la Confédération



# Résultats financiers

Les résultats financiers comprennent le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats de l'infrastructure, le compte des investissements ainsi que le bilan et le compte des flux financiers. Le compte de résultats d'entreprise fait apparaître toutes les charges et tous les produits bruts de l'entreprise, y compris ceux de l'infrastructure. Le compte de résultats de l'infrastructure, qui en constitue un sous-ensemble, porte sur toutes les dépenses pour l'infrastructure ainsi que sur leur couverture par la Confédération et les CFF. Le compte des investissements porte sur les dépenses d'investissements de l'exercice.

### Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'inscrivant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ce montant comprend une contribution des CFF à l'infrastructure de 37 MFr, qui correspond à la somme fixée par le Conseil fédéral lors de la budgétisation.

Comparativement aux chiffres de l'année précédente et à ceux du budget, le compte de résultats d'entreprise se présente comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	9/1990
Produits Trafic voyageurs Trafic marchandises Indemnité	1 370,1 1 243,3 559,0	1 406,0 1 276,7 589,0	1 422,8 1 286,2 592,0	+ 52,7 + 42,9 + 33,0	+ 3,8 + 3,5 + 5,9
Produits de transport Produits accessoires Prestations propres pour le	3 172,4 541,3	3 271,7 531,7	3 301,0 593,1	+ 128,6 + 51,8	+ 4,1 + 9,6
compte des investissements Prestations pour ordres de magasin	245,5 94,1	249,0 53,0	264,4 68,9	+ 18,9 - 25,2	+ 7,7 - 26,8
Prestations pour le CRI <sup>1)</sup> Autres produits Total produits	949,9 42,1 5 045,3	1 023,0 37,3 5 165,7	1 089,5 49,7 5 366,6	+ 139,6 + 7,6 + 321,3	+ 14,7 + 18,1 + 6,4
Charges Charges de personnel	2 776,8	2 987,2	3 005,7	+ 228,9	+ 8,2
Dépenses de choses Amortissements Intérêts Gros entretien résultant	1 062,7 568,9 336,5	1 096,9 579,7 347,9	1 134,3 597,8 459,7	+ 71,6 + 28,9 + 123,2	+ 6,7 + 5,1 + 36,6
d'ordres d'investissements Contribution versée à la Confédération	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
pour l'infrastructure Autres charges Total charges	102,0 15,3 4 975,3	37,0 8,0 5 165,7	37,0 11,4 5 363,9	- 65,0 - 3,9 + 388,6	- 63,7 - 25,5 + 7,8
Déficit Excédent de produits	— 70,0	_	2,7	 - 67,3	06.1
Execuent de produits	70,0		2,1	- 07,5	- 96,1

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Le total des produits, 5366,6 MFr, est supérieur de 321,3 MFr (6,4%) au compte de 1989. Par rapport au budget, cela représente une amélioration de 200,9 MFr (3,9%). Tous les postes de produits ont dépassé les prévisions. Les produits de transport, qui comprennent aussi l'indem-

nité compensatrice, s'élèvent à 3301 MFr, soit 61,5% de l'ensemble des produits. Par rapport à 1989, les charges ont progressé dans l'ensemble de 388,6 MFr (7,8%) pour s'établir à 5363,9 MFr. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, tous les

postes ont contribué à l'augmentation de 388,6 MFr. De cette somme, 59% concernent les charges de personnel qui, avec 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble des charges. L'accroissement des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) est dû avant tout à la compensation du renchérissement, mais aussi au versement d'indemnités supplémentaires en sus des indemnités de résidence, ainsi qu'aux suites de la révision de la classification des fonctions (2e et 3e phases). Pour les dépenses d'infrastructure, les CFF ont versé une contribution de 37 MFr. Ce montant est inférieur de 65 MFr à celui de 1989; il correspond toutefois à la somme fixée par

le Conseil fédéral lors de la budgétisation. L'excédent de recettes de 2,7 MFr sera versé à la réserve destinée à la couverture de futurs déficits, qui passe ainsi à 138,3 MFr

En comparaison de l'année précédente, les versements de la Confédération ont augmenté de 16,2% et se sont établis à 1702,8 MFr. Ils comprennent les prestations pour l'infrastructure (1052,5 MFr), l'indemnité compensatrice pour les prestations de service public (592 MFr), l'indemnité pour les facilités tarifaires (57,3 MFr) et la contribution au transport d'automobiles accompagnées au Simplon (1 MFr).

### Produits

Produits de transport	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989 MFr	9/1990
Trafic voyageurs 1)	1 370,1	1 406,0	1 422,8	+ 52,7	+ 3
Transport de voyageurs Bagages Automobiles accompagnées	1 339,6 24,1 6,4	1 376,0 24,0 6,0	1 392,1 24,1 6,6	+ 52,5 + 0,2	+ 3 + 3
Trafic marchandises 1)	1 243,3	1 276,7	1 286,2	+ 42,9	+ 3
Cargo Rail Cargo Combi Cargo Domicile Prestations spéciales Cargo Service Center Poste	834,6 77,7 163,1 37,6 16,1 114,2	854,5 81,3 176,3 37,0 15,6 112,0	857,1 89,6 169,0 34,2 16,7 119,6	+ 22,5 + 11,9 + 5,9 - 3,4 + 0,6 + 5,4	+ 2 + 15 + 3 - 9 + 3 + 4
Indemnité	559,0	589,0	592,0	+ 33,0	+ 5
Trafic voyageurs régional Ferroutage	523,0 36,0	550,0 39,0	550,0 42,0	+ 27,0 + 6,0	+ 5 + 16
Total	3 172,4	3 271,7	3 301,0	+ 128,6	+ 4
<ul> <li>dont indemnité pour facilités tarifaires</li> <li>Trafic voyageurs</li> <li>Trafic marchandises</li> </ul>	41,0 16,0	41,0 17,0	40,8 16,5		

Conformément aux principes du mandat de prestations 1987, la Confédération a versé 592 MFr à titre d'indemnité compensatrice pour le trafic voyageurs régional et pour le ferroutage. Le montant du premier chapitre est de 550 MFr (+ 5,2%) et celui du second de 42 MFr (+ 16,7%).

Produits accessoires	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	89/1990
Prestations d'exploitation pour tiers	122,9	120,5	129,7	+ 6,8	+ 5,5
Service commun Service des trains et de la traction Autres	93,2 17,7 12,0	94,0 16,5 10,0	98,3 18,0 13,4	+ 5,1 + 0,3 + 1,4	+ 5,5 + 1,7 + 11,7
Prestations de service pour tiers	21,3	17,3	22,7	+ 1,4	+ 6,6
Agence CNA, tenue de comptes Autres	6,0 15,3	7,9 9,4	6,0 16,7	+ 1,4	+ 9,2
Livraisons et autres prestations pour des tiers	78,3	74;8	83,7	+ 5,4	+ 6,9
Fermages et locations	194,9	191,5	211,5	+ 16,6	+ 8,5
Locations forfaitaires Dom <sup>1)</sup> Locations basées sur le chiffre d'affaires Dom <sup>1)</sup> Autres locations Dom <sup>1)</sup> Véhicules	50,2 91,1 15,5 31,7	46,5 94,3 13,7 30,8	49,4 97,8 25,1 33,5	- 0,8 + 6,7 + 9,6 + 1,8	- 1,6 + 7,4 + 61,9 + 5,7
Diverses locations	6,4	6,2	5,7	+ 1,8 - 0,7	+ 5,7 - 10,9
Ventes d'énergie	34,5	34,0	32,6	- 1,9	- 5,5
Ventes d'imprimés	5,6	7,9	7,0	+ 1,4	+ 25,0
Divers produits	83,8	85,7	105,9	+ 22,1	+ 26,4
Provisions Change Taxes Autres produits	14,4 21,6 3,8 44,0	16,2 20,0 0,4 49,1	21,1 23,2 2,7 58,9	+ 6,7 + 1,6 - 1,1 + 14,9	+ 46,5 + 7,4 - 28,9 + 33,9
Total	541,3	531,7	593,1	+ 51,8	+ 9,6

<sup>1)</sup> Dom = Domaine

Par rapport à l'année précédente, les produits accessoires ont pu être accrus de 51,8 MFr (9,6%). Avec 22,1 MFr (26,4%), le poste «Divers produits», qui regroupe notamment les provisions, le change et les «autres produits» (intérêts actifs, participations aux frais, etc.) présente la plus

forte augmentation. La progression de 16,6 MFr (8,5%) pour le poste «Fermages et locations» est également réjouissante. En revanche, les produits procurés par les ventes d'énergie ont reculé en raison de la baisse des prix et du volume.

4 Autres postes de produits	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	39/1990 %
Prestations propres pour le compte des investissements	245,5	249,0	264,4	+ 18,9	+ 7,7
Prestations pour ordres de magasin Prestations pour le CRI Produits hors exploitation	94,1 949,9	53,0 1 023,0	68,9 1 089,5	- 25,2 + 139,6	- 26,8 + 14,7
et extraordinaires	42,1	37,3	49,7	+ 7,6	+ 18,1

L'accroissement des prestations propres pour le compte des investissements résulte de la progression du volume des investissements, la part des prestations propres à l'ensemble des investissements enregistrant toutefois un léger recul.

Les produits procurés par les prestations pour ordres de magasin se sont contractés de 25,2 MFr (26,8%) par rapport à l'exercice précédent.

Les prestations des CFF pour le compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1089,5 MFr, soit 14,7% de plus qu'un an auparavant. Pour le détail, voir sous «Compte de résultats de l'infrastructure». Les produits hors exploitation et extraor-

dinaires comprennent, outre les produits uniques ou imputables à une autre période comptable, les postes ci-après, qui enregistrent une augmentation: gains sur les cours du change (17 MFr, soit + 8 MFr ou

88,9%), produits de participations (10,6 MFr, soit + 0,7 MFr ou 7,1%), intérêts sur les prêts et les valeurs (10,2 MFr, soit + 1,8 MFr ou 21,4%).

### Charges

Charges de personnel	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	89/1990 %
Traitements	1 953,8	2 108,7	2 096,0	+ 142,2	+ 7,3
Traitements, allocation de renchérissement comprise Autres éléments des traitements A déduire: participations de tiers	1 977,8 3,2 - 27,2	2 128,7 7,2 – 27,2	2 121,2 4,0 - 29,2	+ 143,4 + 0,8 + 2,0	+ 7,3 + 25,0 + 7,4
Allocations et indemnités	258,7	268,8	293,1	+ 34,4	+ 13,3
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger Allocations pour enfants Gratifications pour ancienneté de service Indemnités pour service du dimanche Indemnités pour service irrégulier Indemnités pour service de nuit Autres	112,5 37,7 9,9 30,0 6,6 53,1 8,9	114,8 39,9 12,9 31,3 6,5 54,4 9,0	131,4 40,6 11,2 32,5 7,0 56,0 14,4	+ 18,9 + 2,9 + 1,3 + 2,5 + 0,4 + 2,9 + 5,5	+ 16,8 + 7,7 + 13,1 + 8,3 + 6,1 + 5,5 + 61,8
Contributions aux assurances du personnel	311,4	333,2	326,3	+ 14,9	+ 4,8
Caisse de pensions et de secours AVS/AI/APG/AC Assurance-accidents Autres A déduire: participation du personnel à l'assurance ANP	152,7 113,4 54,3 0,5 - 9,5	162,4 122,2 59,0 0,4 - 10,8	158,0 120,2 57,7 0,5 - 10,1	+ 5,3 + 6,8 + 3,4 - + 0,6	+ 3,5 + 6,0 + 6,3 - + 6,3
Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)	252,9	276,5	290,3	+ 37,4	+ 14,8
Intérêt sur le déficit technique de la réserve mathématique CPS Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve	118,3	124,1	138,5	+ 20,2	+ 17,1
mathématique CPS	134,6	152,4	151,8	+ 17,2	+ 12,8
Total	2 776,8	2 987,2	3 005,7	+ 228,9	+ 8,2

L'augmentation des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) d'une année à l'autre est due aux raisons que voici:

Accroissement de l'effectif (personnel permanent + 263, personnel en formation + 80, auxiliaires + 13) + 20,3  Compensation du renchérissement	
- personnel actif - bénéficiaires de rentes + 137,8 + 20,5 + 158,3	
Révision de la classification des fonctions (2e et 3e phases) au 1er janvier 1990 (y compris 22,8 MFr CPS) + 64,5	
Indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence, extension du nombre de localités donnant droit à l'indemnité + 10,3	
Caisse de pensions et de secours  Incorporation du solde de l'indemnité de résidence au 1er janvier 1990 (y compris cotisation des salariés pour le relèvement du gain assuré) + 7,6  Suppression de la cotisation des salariés pour l'incorporation de 1000 francs d'indemnité de résidence au 1er janvier 1989 - 11,0  Augmentation de la déduction de coordination au 1er janvier 1990 - 3,2  Cotisations uniques (sans révision de la classification des fonctions) - 24,8  Rachats - 0,2 - 31,6	
Versements complémentaires pour les assurances du personnel  - Intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique + 9,9  - Suppression d'annuités - 3,3 + 6,6	
Divers + 0,5	
Total + 228,9	

Au 1<sup>er</sup> janvier 1990, le renchérissement (158,3 MFr), principal responsable du surcroît de coûts, a été compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 119 points. Par rapport au compte de 1989, cela représente un accroissement de 5%. En moyenne annuelle, cet indice s'est élevé à 121,6 points.

Les coûts des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases de la révision de la classification des fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1990 (64,5 MFr) correspondent

aux prévisions.

Pour les bénéficiaires de rentes, le renchérissement a été compensé dans la même mesure que pour le personnel actif. La charge supplémentaire grevant la réserve mathématique de la CPS, occasionnée par l'incorporation annuelle des allocations de renchérissement dans les rentes, sera amortie sous forme d'annuités constantes réparties sur dix à douze ans. Celles-ci correspondent à l'allocation de renchérissement qui ne doit plus être versée suite à son incorporation dans les rentes.

Alors que le budget de 1990 de l'effectif prévoyait 38 484 unités et que, pour tenir compte des difficultés de recrutement, les charges avaient été calculées en fonction d'une réduction de 484 agents, seules 37 694 personnes (– 790) ont été employées. Ainsi, malgré l'allocation de renchérissement plus élevée d'un pour cent et l'extension de l'indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence à d'autres localités, les charges de personnel enregistrent un accroissement de 18,5 MFr seulement (0,6%).

Dépenses de choses	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	9/1990 %
Matières	313,6	302,3	316,4	+ 2,8	+ 0,9
Prestations de tiers pour entretien	149,0	154,5	179,5	+ 30,5	+ 20,5
Prestations d'exploitation et de vente par des tiers	174,6	187,2	191,0	+ 16,4	+ 9,4
Prestations d'exploitation Renforts de personnel Provisions	101,7 40,4 32,5	103,9 45,9 37,4	105,1 48,2 37,7	+ 3,4 + 7,8 + 5,2	+ 3,3 + 19,3 + 16,0
Fermages et locations	68,5	56,2	63,1	- 5,4	- 7,9
Biens-fonds Véhicules Autres	11,7 48,5 8,3	10,9 37,2 8,1	10,8 43,5 8,8	- 0,9 - 5,0 + 0,5	- 7,7 - 10,2 + 6,0
Energie fournie par des tiers	168,9	188,2	179,4	+ 10,5	+ 6,2
Courant de traction Autre	134,7 34,2	152,9 35,3	142,7 36,7	+ 8,0 + 2,5	+ 5,9 + 7,5
Assurances et dommages-intérêts	25,1	24,6	19,4	- 5,7	- 22,7
Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel	36,8	39,1	37,8	+ 1,0	+ 2,7
Indemnités pour voyages de service Indemnités journalières et en cas d'absence Autres remboursements	14,6 20,6 1,6	15,3 22,0 1,8	15,1 20,9 1,8	+ 0,5 + 0,3 + 0,2	+ 3,4 + 1,5 + 12,5
Honoraires	35,5	39,3	41,6	+ 6,1	+ 17,2
Diverses prestations de tiers	90,7	105,5	106,1	+ 15,4	+ 17,0
Impôts, taxes et droits Frets, frais bancaires, taxes postales et	20,9	23,9	24,1	+ 3,2	+ 15,3
téléphoniques Imprimés, annonces Contributions et indemnités Autres	5,5 33,8 16,7 13,8	8,9 34,3 18,0 20,4	10,6 32,7 18,1 20,6	+ 5,1 - 1,1 + 1,4 + 6,8	+ 92,7 - 3,3 + 8,4 + 49,3
Total	1 062,7	1 096,9	1 134,3	+ 71,6	+ 6,7

Par comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses de choses se sont amplifiées de 71,6 MFr (6,7%). De cette somme, 30,5 MFr (+ 20,5%) concernent les «Prestations de tiers pour entretien» et sont dus au renchérissement, au volume croissant des installations et à la réparation de dommages causés par des intempéries et des incendies (env. 12 MFr). Le besoin plus important d'énergie électri-

que, dû à l'accroissement des prestations, a entraîné une augmentation de 10,5 MFr (6,2%) du poste «Energie fournie par des tiers». Les progressions constatées dans les «Prestations d'exploitation et de vente par des tiers», de 16,4 MFr (9,4%), et dans les «Diverses prestations de tiers», de 15,4 MFr (17%), sont essentiellement dues au renchérissement.

8	Amortissements	Compte 1989	Budget 1990	Compte 1990	Différence 198	39/1990
		MFr	MFr	MFr	MFr	%
	Amortissements des immobilisations Amortissements des fonds de roulement	566,7 2,2	576,1 3,6	596,3 1,5	+ 29,6 - 0,7	+ 5,2 - 31,8
	Total	568,9	579,7	597,8	+ 28,9	+ 5,1

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5% (taux moyen) de la valeur d'établissement ou d'acquisition

des immeubles, installations et véhicules. Ils se répartissent comme il suit:

Installations ferroviaires Usines électriques et ateliers Véhicules

308,3 MFr (279,3 MFr à la charge du CRI¹) 44,9 MFr (9,7 MFr à la charge du CRI¹) 243,1 MFr

L'augmentation des amortissements, de 28,9 MFr, résulte du volume accru des immobilisations.

Les amortissements des fonds de roulement comprennent ceux du matériel et ceux des créances irrécouvrables.

Intérêts	Compte 1989	Budget 1990	Compte 1990	Différence 1989/1990		
	MFr	MFr	MFr	MFr	%	
Intérêts des engagements à long terme	275,7	287,7	346,9	+ 71,2	+ 25,8	
Prêts de la Confédération Bons de dépôt de la CPS Autres prêts	87,1 187,8 0,8	131,1 155,8 0,8	112,7 233,5 0,7	+ 25,6 + 45,7 - 0,1	+ 29,4 + 24,3 - 12,5	
Intérêts des engagements à court terme	60,8	60,2	112,8	+ 52,0	+ 85,5	
Total	336,5	347,9	459,7	+ 123,2	+ 36,6	

A l'égard de 1989, les intérêts des engagements à long terme se sont accrus de 71,2 MFr (25,8%). La variation est principalement due à la forte augmentation du taux d'intérêt des bons de dépôt de la Caisse de pensions et de secours, qui est passé de 5,13% à 6,38%. Les intérêts des engage-

ments à court terme sont en progression de 52 MFr (85,5%) en raison du relèvement des taux et de l'endettement à court terme plus élevé vis-à-vis de la Confédération. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 5,65%.

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

1 Autres postes de charges	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	89/1990 %
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure Autres	102,0 15,3	37,0 8,0	37,0 11,4	- 65,0 - 3,9	- 63,7 - 25,5

Le gros entretien résultant d'ordres d'investissement inclut notamment les dépenses non actives auxquelles donnent lieu les ouvrages achevés. L'accroissement par rapport à l'exercice précédent est de 4,9 MFr (4,3%); il correspond au volume des travaux décomptés.

Leur contribution s'élevant à 37 MFr, les CFF assument la part des charges d'infrastructure fixée par le Conseil fédéral dans

le cadre du budget de 1990.

La contraction de 3,9 MFr des autres postes de charges par rapport au compte de 1989 est due à la suppression des versements en faveur de la réserve pour la compensation d'arriérés de jours de repos (4,5 MFr).

### Compte de résultats de l'infrastructure

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédération porte la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure, soit les frais induits par les investissements (amortissements, intérêts et entretien). Les dépenses nécessaires à cet effet et leur couverture doivent faire l'objet d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2° al., de la LF sur les CFF.

2 Charges	Compte 1989	Budget 1990	Compte 1990	Différence 198	
	MFr	MFr	MFr	MFr	%
Amortissements	281,2	290,0	289,1	+ 7,9	+ 2,8
Intérêts	197,5	207,0	269,7	+ 72,2	+ 36,6
Entretien ordinaire	394,8	446,0	444,6	+ 49,8	+ 12,6
Gros entretien résultant d'ordres					
d'investissements	76,4	80,0	86,1	+ 9,7	+ 12,7
Total	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des voies de communication. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés directement sur la base des données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans le secteur de l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système comptable interne, et le gros entretien résultant d'ordres d'investissements correspond à la part non active des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure. L'ensemble des charges, s'élevant à 1089,5 MFr, excède de 139,6 MFr (14,7%) le chiffre du compte de 1989.

Les postes «Intérêts» et «Entretien ordinaire» contribuent particulièrement à ce résultat. Les intérêts enregistrent un accroissement de 72,2 MFr (36,6%) en raison, notamment, du relèvement des taux des bons de dépôt de la CPS.

L'augmentation de 49,8 MFr du poste «Entretien ordinaire» (12,6%) est due essentiellement au renchérissement, au volume croissant des immobilisations et à la réparation de dommages causés à l'infrastructure par des intempéries et des incendies.

La progression de 9,7 MFr ou 12,7% du poste «Gros entretien résultant d'ordres d'investissements» résulte de la progression des décomptes de projets achevés.

3 Produits	Compte 1989	Budget 1990	Compte 1990	Différence 198	89/1990
	MFr	MFr	MFr	MFr	%
Contribution des CFF Prestations de la Confédération	102,0 847.9	37,0 986.0	37,0 1 052,5	- 65,0 + 204,6	- 63,7 + 24,1
Total	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7

La contribution des CFF à l'infrastructure avait été fixée à 37 MFr dans le cadre du budget. Eu égard au résultat de l'exercice, les CFF versent une somme qui correspond à ce chiffre. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure augmentent par rapport à l'année précédente de 204,6 MFr (24,1%).

### Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1990 a été limité par le Conseil fédéral à 1550 MFr. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume brut des investissements ordinaires

Amortissements Gros entretien Contributions de tiers Fonds d'emprunt (prêts de la Confédération et de la CPS) de 1694 MFr. Ce montant a été relevé de 228,2 MFr – le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr – en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir ferroutier du St-Gothard, équipements informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires, essai Cargo X).

Les dépenses brutes de 1932,2 MFr figurant au compte (budget ordinaire 1733 MFr, projets hors budget ordinaire 199,2 MFr) dépassent de 301,6 MFr (18,5%) celles de l'exercice précédent et de 10 MFr (0,5%) le budget. Les investissements à la charge des CFF, limités à 1778,2 MFr, se sont élevés à 1774,8 MFr. Le financement de la somme de 1932,2 MFr se répartit ainsi:

596,3 MFr 118,0 MFr	37,0%
157,4 MFr	8,1%
1 060,5 MFr	54,9%

Ventilé selon les charges et les produits par nature, le compte des investissements comprend l'ensemble des charges brutes

mises en compte durant l'exercice. Il se présente comme il suit:

4 Nature des produits et des charges	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 198 MFr	89/1990
Charges					
Dépenses de choses	1 385,1	1 673,2	1 675,3	+ 290,2	+ 21,0
Matières Prestations de tiers pour construction Honoraires Autres dépenses de choses Prestations propres	240,3 980,6 86,0 78,2 245,5	257,9 1 176,7 121,0 117,6 249,0	246,6 1 182,7 118,2 127,8 256,9	+ 6,3 + 202,1 + 32,2 + 49,6 + 11,4	+ 2,6 + 20,6 + 37,4 + 63,4 + 4,6
Total charges	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5
Produits Investissements à la charge des CFF Contributions de tiers Divers produits Total produits	1 508,5 115,5 6,6 1 630,6	1 778,2 143,7 0,3 1 922,2	1 774,8 154,5 2,9 1 932,2	+ 266,3 + 39,0 - 3,7 + 301,6	+ 17,7 + 33,8 - 56,1 + 18,5

D'une année à l'autre, les contributions de tiers se sont accrues de 39 MFr (33,8%), l'écart par rapport au budget étant de 10,8 MFr (7,5%). La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 101,1 MFr, ce qui représente 65,4% du total des contributions de tiers.

5 C	ompte des investissements par groupes immobilisations (montants bruts)	Compte 1989	Budget 1990	Compte 1990	Différence 198	39/1990
q.	immobilisations (montants bruts)	MFr	MFr	MFr	MFr	%
Im	meubles et installations	1 214,7	1 378,8	1 395,7	+ 181,0	+ 14,9
Us	stallations ferroviaires ines électriques eliers	1 142,3 63,2 9,2	1 283,5 83,5 11,8	1 315,5 70,3 9,9	+ 173,2 + 7,1 + 0,7	+ 15,2 + 11,2 + 7,6
Vé	hicules	415,9	543,4	536,5	+ 120,6	+ 29,0
Vo W	chicules moteurs bitures et fourgons agons chicules routiers	308,2 59,3 42,5 5,9	364,6 108,3 60,6 9,9	393,9 75,8 58,6 8,2	+ 85,7 + 16,5 + 16,1 + 2,3	+ 27,8 + 27,8 + 37,9 + 39,0
To	tal	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5

Les dépenses relatives aux installations un renchérissement supérieur à la moyenferroviaires ont dépassé les prévisions de 32 MFr (2,5%). L'écart est dû en partie à

ne dans le secteur du bâtiment et des travaux.

Les 1315,5 MFr investis furent affectés aux travaux suivants:

	446,2 MFr 349,2 MFr	transformation et extension de gares et de bâtiments de service installations de la pleine voie (dont double voie Münchenbuchsee—Schüpfen 11,4 MFr, ligne du Grauholz 63,5 MFr, troisième voie Bâle—Muttenz 11,1 MFr, seconde voie Rotkreuz—Rotsee 16,7 MFr, seconde voie Zoug—Cham 9,1 MFr, seconde voie Wetzikon—Aathal 7,9 MFr, RER zurichois 62,4 MFr, îlots à double voie dans le district
		de Knonau 11 MFr et seconde double voie Zurich HB–Zurich Altstetten 16,9 MFr)
_	60,7 MFr	achat de mobilier, de machines et d'ustensiles
_	21,5 MFr	modernisation de croisements rail-route
_	227,4 MFr	renouvellement de voies et de branchements
_	22,2 MFr	renouvellement de caténaires
_	40,4 MFr	réalisation de projets informatiques
_	56,5 MFr	acquisition de biens-fonds sans affectation définitive
_	91,4 MFr	divers projets

Au chapitre des usines électriques, les dépenses sont inférieures au budget de 13,2 MFr en raison du report de projets pour le couloir ferroutier du St-Gothard. De même, dans le domaine des ateliers, les dépenses sont en retrait de 1,9 MFr en comparaison des prévisions.

En raison d'écarts par rapport aux programmes d'acquisition et de livraison, les dépenses pour les nouveaux véhicules

sont inférieures de 6,9 MFr comparativement au budget, ce qui se traduit aussi par des dépenses en plus et en moins dans les différentes catégories de véhicules. L'on a consacré 183,5 MFr à l'achat de véhicules RER, 103,1 MFr à l'achat de locomotives pour le ferroutage, 82,5 MFr à l'achat de trains-navette, 45,7 MFr à l'achat de voitures Eurocity et 24,4 MFr à l'achat de voitures unifiées.

### Bilan

16

migno (2010 subtle Thomas & 2000st	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
	MILI	MIFI	IVIFI
Actifs			
Immobilisations	10 417,9	11 496,6	+ 1 078,7
Fonds de roulement	1 880,3	2 545,3	+ 664,9
Actifs transitoires	97,1	183,9	+ 86,8
Charges à amortir	509,2	717,6	+ 208,4
Solde passif			
Total actifs	12 904,5	14 943,3	+ 2 038,8
Passifs			
Fonds propres	3 000,0	3 000,0	_
Fonds de tiers	9 558,3	11 471,9	+ 1 913,6
Engagements à long terme	6 186,4	8 017,3	+ 1 830,9
Engagements à court terme	2 862,7	2 737,0	- 125,7
Engagements cumulés de la CPS	509,2	717,6	+ 208,4
Passifs transitoires	210,6	333,1	+ 122,5
Réserve pour la couverture de			
futurs déficits	135,6	138,3	+ 2,7
Total passifs	12 904,5	14 943,3	+ 2 038,8

17

La valeur au bilan des immeubles, des installations et des véhicules a évolué comme il suit:

	Compte 1989	Compte 1990	Différence 1989/1990
	MFr	MFr	MFr
Installations ferroviaires Usines électriques Ateliers Véhicules Biens-fonds sans affectation définitive	9 441,3	10 005,5	+ 564,2
	1 164,9	1 195,2	+ 30,3
	315,8	318,4	+ 2,6
	6 069,0	6 545,3	+ 476,3
	172,0	198,0	+ 26,0
Total des valeurs de construction ou d'acquisition Déduction des amortissements cumulés	17 163,0	18 262,4	+ 1 099,4
	- 10 628,8	-11 322,6	+ 693,8
Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules en % des valeurs de construction ou d'acquisition Installations en construction	6 534,2	6 939,8	+ 405,6
	38,1	38,0	- 0,1
	3 661,2	4 322,6	+ 661,4

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 18 262,4 MFr, l'infrastructure représente 10 263 MFr ou 56,2%.

La forte hausse de 1099,4 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortissements cumulés (+ 693,8 MFr), la valeur au bilan est en progression de 405,6 MFr. La valeur des travaux en cours s'est accrue de 661,4 MFr pour s'inscrire à 4322,6 MFr, en raison de divers grands ouvrages inachevés.

En ce qui concerne les fonds de roulement, les avoirs en caisse ont augmenté de 0,8 MFr, les comptes courants actifs de 21 MFr, les crédits de clients de 289 MFr, les prêts et les valeurs en portefeuille de 304,7 MFr, les stocks de 57,5 MFr et les commandes en cours de 7,1 MFr. En revanche, les avoirs en compte de chèques postaux ont diminué de 12,4 MFr et les avoirs en banque de 2,8 MFr d'une année à l'autre. Les charges à amortir (dette CPS) englobent notamment les emprunts des CFF à la Caisse de pensions et de secours, découlant de l'incorporation d'allocations de renchérissement dans les rentes de la CPS. Ces charges se sont accrues de 208,4 MFr pour s'établir à 717,6 MFr.

### Passifs

En 1990, les fonds de tiers ont augmenté de 1913,6 MFr pour s'inscrire à 11 471,9

MFr. La relation entre fonds propres et étrangers est de 1:3,8. Les engagements à long terme se décomposent comme il suit:

	Compte 1989	Compte 1990	Différence 1989/1990
	MFr	MFr	MFr
Prêts de la Confédération	2 506,0	3 736,0	+ 1 230,0
Bons de dépôt de la CPS	3 660,0	4 260,0	+ 600,0
Autres prêts	20,4	21,3	+ 0,9
Total	6 186,4	8 017,3	+ 1 830,9

Les emprunts à long terme sont constitués pour 46,6% de prêts de la Confédération, pour 53,1% de bons de dépôt de la CPS et pour 0,3% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération s'élevant à 1500 MFr et les remboursements à 270 MFr, la dette vis-à-vis de celle-ci s'accroît de 1230 MFr. Les bons de dépôt de la CPS s'inscrivent à 4260 MFr, suite à la consolidation d'avoirs en compte courant de la CPS de 600 MFr. Les autres prêts ont augmenté de 0,9 MFr (nouveaux prêts: 4,7 MFr, remboursements: 3,8 MFr).

Les engagements à court terme sont en baisse de 125,7 MFr comparativement à 1989. Cela s'explique notamment par la régression des comptes courants passifs avec les institutions sociales (296,7 MFr) et par celle des créances de la Caisse d'épargne de l'entreprise (28,8 MFr). En revanche, les dettes en comptes courants envers l'Administration fédérale des finances se sont accrues de 35,1 MFr, celles envers les chemins de fer étrangers et suisses de 80,9 MFr, les factures de fournisseurs non échues de 71,4 MFr, les autres engagements de 6,0 MFr et les provisions de 6,4 MFr. Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.

### Flux financiers

Origine des fonds	MFr	
<ul> <li>Autofinancement Cash-flow</li> </ul>		718,5
<ul> <li>Apports de tiers</li> <li>Augmentation des engagements à long terme</li> <li>Contributions de tiers aux investissements</li> </ul>	1 830,9	
et divers produits d'investissements	157,4	1 988,3
		2 706,8
Affectation des fonds		
<ul> <li>Accroissement des valeurs immobilisées</li> </ul>		
Investissements en 1990		1 932,2
<ul> <li>Accroissement des participations</li> </ul>		11,7
<ul> <li>Accroissement des fonds de roulement</li> </ul>		666,4
<ul> <li>Augmentation des actifs transitoires</li> </ul>		86,8
<ul> <li>Diminution des engagements à court terme</li> </ul>		3,2
<ul> <li>Entrées d'immobilisations</li> </ul>		6,5
		2 706,8

# Compte de résultats d'entreprise

		Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1	Charges			
10	Charges de personnel	2 776 786 811	2 987 200 000	3 005 736 759
	Traitements Allocations et indemnités Contributions aux assurances du personnel Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)	1 953 807 507 258 688 260 311 386 609 252 904 435	2 108 700 000 268 800 000 333 200 000 276 500 000	2 095 973 097 293 121 249 326 325 413 290 317 000
11	Dépenses de choses	1 062 720 380	1 096 900 000	1 134 343 929
	Matières Prestations de tiers pour entretien Prestations d'exploitation et de	313 652 178 148 998 319	302 300 000 154 500 000	316 415 142 179 523 801
	vente par des tiers Fermages et locations Energie fournie par des tiers Assurances et dommages-intérêts Indemnités pour voyages de service et	174 627 574 68 489 966 168 948 775 25 086 605	187 200 000 56 200 000 188 200 000 24 600 000	190 960 633 63 037 754 179 431 273 19 427 866
	remboursements de débours au personnel Honoraires Diverses prestations de tiers	36 811 040 35 472 397 90 633 526	39 100 000 39 300 000 105 500 000	37 807 077 41 594 281 106 146 102
12	Amortissements	568 846 175	579 700 000	597 805 335
	Amortissements des immobilisations Amortissements des fonds de roulement	566 703 741 2 142 434	576 100 000 3 600 000	596 292 264 1 513 071
13	Intérêts	336 505 104	347 900 000	459 699 956
	Intérêts des engagements à long terme Intérêts des engagements à court terme	275 681 743 60 823 361	287 700 000 60 200 000	346 929 288 112 770 668
15	Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113 063 921	109 000 000	117 966 772
16	Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102 000 000	37 000 000	37 000 000
17	Autres	15 334 062	8 000 000	11 315 230
	Constitution de provisions Charges hors exploitation et extraordinaires	4 500 000 10 834 062	8 000 000	11 315 230
	Total	4 975 256 453	5 165 700 000	5 363 867 981
3	Excédent de produits	70 022 242		2 724 893
		5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

		Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
2	Produits			
20	Produits de transport	3 172 372 488	3 271 700 000	3 301 037 801
	Trafic voyageurs Transport de voyageurs Bagages Automobiles accompagnées Trafic marchandises Cargo Rail Cargo Combi Cargo Domicile Prestations spéciales, Cargo Service Center Poste Indemnité compensatrice Trafic régional voyageurs Ferroutage	1 370 092 488 1 339 581 719 24 094 605 6 416 164 1 243 280 000 834 580 000 77 740 000 163 100 000 53 630 000 114 230 000 559 000 000 523 000 000 36 000 000	1 406 000 000 1 376 000 000 24 000 000 6 000 000 1 276 700 000 854 500 000 81 300 000 176 300 000 52 600 000 112 000 000 589 000 000 550 000 000 39 000 000	1 422 837 801 1 392 113 025 24 148 167 6 576 609 1 286 200 000 857 130 000 89 630 000 168 960 000 50 940 000 119 540 000 592 000 000 42 000 000
21	Produits accessoires	541 334 611	531 700 000	593 043 835
	Prestations d'exploitation pour des tiers Prestations de service pour des tiers Livraisons et autres prestations pour des tiers Fermages et locations Ventes d'énergie Ventes d'imprimés Divers	122 905 688 21 263 556 78 288 976 194 881 764 34 475 146 5 590 141 83 929 340	120 500 000 17 300 000 74 800 000 191 500 000 34 000 000 7 900 000 85 700 000	129 704 435 22 684 940 83 685 709 211 532 409 32 548 562 7 040 864 105 846 916
22	Prestations propres pour le compte des	245 402 004	240,000,000	264 425 565
	investissements	245 483 894	249 000 000	264 437 765
24	Prestations pour ordres de magasin	94 069 580	53 000 000	68 905 219
25	Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
26	Autres	42 123 132	37 300 000	49 673 009
	Total	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874
3	Déficit			
		5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

# Compte de résultats de l'infrastructure

		Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1	Charges			
	Amortissements Intérêts Entretien ordinaire Gros entretien résultant d'ordres	281 157 078 197 520 537 394 815 157	290 000 000 207 000 000 446 000 000	289 099 182 269 761 774 444 562 293
	d'investissements	76 402 218	80 000 000	86 071 996
	Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
2	Produits			
	Contribution des CFF à l'infrastructure Prestations de la Confédération pour	102 000 000	37 000 000	37 000 000
	l'infrastructure	847 894 990	986 000 000	1 052 495 245
	Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245

# Compte des investissements

		Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1	Charges			
11	Dépenses de choses	1 385 076 888	1 673 179 000	1 675 243 471
	Matières Prestations de tiers pour construction Acquisition de terrains et d'immeubles Prestations d'exploitation par des tiers Fermages et locations Energie fournie par des tiers Assurances et dommages-intérêts Honoraires Diverses prestations de tiers	240 258 158 980 608 509 29 958 973 2 011 097 1 453 361 446 444 1 445 810 85 977 747 42 916 789	257 946 000 1 176 676 000 55 420 000 2 076 000 3 161 000 810 000 1 635 000 120 999 000 54 456 000	246 597 079 1 182 682 527 61 726 983 2 253 882 3 138 460 421 605 793 377 118 186 817 59 442 741
14	Prestations propres	245 483 894	249 000 000	256 934 050
	Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521
2	Produits			
21	Produits accessoires	122 036 799	144 019 000	157 361 507
	Contributions de tiers Divers	115 449 337 6 587 462	143 674 000 345 000	154 487 288 2 874 219
23	Investissements à la charge des CFF	1 508 523 983	1 778 160 000	1 774 816 014
	Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521

### Bilan au 31 décembre 1990

		Compte 1989 Fr	Compte 1990 Fr
1	Actifs		
10	Immobilisations	10 417 925 945	11 496 591 519
	Immeubles, installations et véhicules Valeurs de construction ou d'acquisition Amortissements	17 163 011 026 -10 628 803 663	18 262 393 675 -11 322 628 851
	Valeur au bilan Ouvrages inachevés Participations et avances de tiers	6 534 207 363 3 661 230 283 222 488 299	6 939 764 824 4 322 584 116 234 242 579
11	Fonds de roulement	1 880 353 201	2 545 277 189
	Espèces en caisse, compte de chèques postaux et avances Administration fédérale des finances	94 684 374	83 087 162
	Banques Prestations de la Confédération pour l'infrastructure Prêts et titres en portefeuille Stocks Autres créances	52 414 336 847 894 990 275 805 631 317 788 042 291 765 828	49 589 300 1 052 495 245 580 466 175 375 339 132 404 300 175
12	Actifs transitoires	97 070 713	183 886 371
13	Charges à amortir (dette CPS)	509 182 603	717 602 758
14	Solde passif		
	Total	12 904 532 462	14 943 357 837
2	Passifs		
20	Fonds propres	3 000 000 000	3 000 000 000
	Capital de dotation	3 000 000 000	3 000 000 000
21	Fonds de tiers	9 558 310 390	11 471 950 384
	Engagements à long terme Prêts de la Confédération Bons de dépôt de la CPS Autres prêts Engagements à court terme Administration fédérale des finances Institutions sociales des CFF Autres Engagements cumulés de la CPS	6 186 366 734 2 506 000 000 3 660 000 000 20 366 734 2 862 761 053 680 666 109 1 626 476 680 555 618 264 509 182 603	8 017 325 608 3 736 000 000 4 260 000 000 21 325 608 2 737 022 018 715 724 282 1 301 004 939 720 292 797 717 602 758
22	Passifs transitoires	210 636 648	333 097 136
24	Réserve pour la couverture de futurs déficits	135 585 424	138 310 317
	Total	12 904 532 462	14 943 357 837
	Obligations éventuelles Déficit de la CPS (intérêts capitalisés) Autres garanties et cautions	3 206 340 496 48 850 000	3 463 740 496 46 198 000

# MEMBRE D'ERNST & YOUNG INTERNATIONAL RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE au conseil d'administration des CHEMINS DE FER FEDERAUX SUISSES, BERNE Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1990. Nous avons constaté que: - le bilan, le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats d'infrastructure et le compte des investissements concordent avec la comptabilité, - la comptabilité, - l'état de la fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi Berne Burunholweg 37 Case postate 932 Burunholweg 37 Teléphone 032 216111 Teléphone 032 216

wh	erçu chronologique	1946	1950	1960	1970	1975	1980	1981	1982
	Prestations d'exploitation et de trafi en millions d'unités								
1 2 3 4 5	Trains de voyageurs, trains-km Trains marchandises, trains-km Trafic voyageurs: voyageurs voyageurs-km Trafic marchandises: tonnes	39,6 13,5 206,4 5 444,5 16,9	47,7 14,2 193,9 5 615,7 18,0	54,2 23,5 225,8 6 998,4 29,2	59,6 29,9 230,8 8 168,3 45,6	61,7 26,8 210,6 7 984,2 34,5	66,9 29,0 216,3 9 179,0 46,3	67,0 28,5 218,2 9 099,5 45,3	74,1 27,6 217,0 8 968,5 41,9
6	tonnes-km	1 701,9	2 083,2	4 043,8	6 592,3	5 141,4	7 384,6	7 137,0	6 500,9
7 8 9	Effectif du personnel nombre de personnes (moyenne and Propre personnel Ouvriers d'entrepreneur Total	nuelle) 34 572 1 900 36 472	36 904 912 37 816	39 904 1 030 40 934	40 677 853 41 530	40 867 655 41 522	38 367	38 791	39 213
10	Compte de résultats en millions de Charges Traitements et salaires, allocations de renchérissement, allocations	francs							
11	pour enfants, etc. Allocations supplémentaires et	231,2 17,5	288,5 21,3	438,0 33,6	819,0 80,6	1 448,0 125,0	1 530,6	1 633,1	1 808,0
12	indemnités diverses, uniformes Rétribution du propre personnel	248,7	309,8	471,6	899,6	1 573,0	120,2 1 650,8	122,9 1 756,0	135,4 1 943,4
13 14	Contributions à la CPS, à l'AVS/ AI/APG/AC et à la CNA Versements complémentaires à la CPS et allocations de renchériese	25,9	38,8	63,0	111,4	153,8	175,2	190,2	204,3
15 16	CPS et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes Assurance du propre personnel Dépenses pour main-d'œuvre	37,2 63,1	45,4 84,2	50,5 113,5	75,5 186,9	116,6 270,4	137,3 312,5	151,6 341,8	179,2 383,5
10	étrangère à l'administration	12,7	7,3	12,0	22,3	36,8	9,4*	10,0	11,1
17 18	Total des charges de personnel En % de l'ensemble des charges	324,5 59,5%	401,3 62,0%	597,1 59,9%	1 108,8 60,8%	1 880,2 63,8%	1 972,7* 60,4%	2 107,8 61,0%	2 338,0 64,6%
19 20 21 22	Dépenses de choses et divers En % de l'ensemble des charges Amortissements des immobilisations Intérêts et autres frais financiers	96,7 17,7% 70,7 53,9	118,5 18,3% 76,5 51,3	214,9 21,6% 132,8 51,6	380,9 20,9% 214,2 118,9	485,0 16,5% 300,7 280,8	556,6* 17,0% 403,6 336,1	573,6 16,6% 426,9 348,5	614,6 17,0% 445,1 223,3
23	Total des amortissements, intérêts et autres frais financiers En % de l'ensemble des charges	124,6 22,8%	127,8 19,7%	184,4 18,5%	333,1 18,3%	581,5 19,7%	739,7 22,6%	775,4 22,4%	668,4 18,4%
25	Total des charges	545,8	647,6	996,4	1 822,8	2 946,7	3 269,0	3 456,8	3 621,0.
26 27 28 29 30 31	Produits Trafic voyageurs Trafic marchandises Produits de transport Autres produits Indemnité compensatrice Aide initiale pour le ferroutage	258,4 305,4 563,8 56,4	264,7 325,0 589,7 59,5	410,0 582,4 992,4 102,2	636,4 978,4 1 614,8 211,7	793,5 1 056,1 1 849,6 314,3 160,0	942,5 1 128,9 2 071,4 335,1 269,0	966,6 1 106,2 2 072,8 354,6 269,0	1 011,9 1 102,7 2 114,6 388,0 610,0 10,0
32	Total des produits	620,2	649,2	1 094,6	1 826,5	2 323,9	2 675,5	2 696,4	3 122,6
33	Résultat Excédent des produits ou des charges Charges extraordinaires	74,4 49,0	1,6 1,6	98,2 70,2	3,7	-622,8 	-593,5 	-760,4 —	-498,4 
35 36 37	Bénéfice ou déficit de l'année Versement à la réserve légale Intérêt sur le capital de dotation	25,4 9,4 16,0		28,0 8,0 16,0	3,7	-622,8 	-593,5 	-760,4 	-498,4 

<sup>\*</sup> Ad 8/9/16/17/19 (1946–1982): A partir de 1979, les ouvriers d'entrepreneur ne figurent plus dans l'effectif du personnel; la charge qu'ils représentent est incluse dans les dépenses de choses.

1983 1984

	Mandat de prestations (MP) 1982								
			MP 1987–						
	Prestations d'exploitation et de tra en millions d'unités	fic							
1 2 3 4 5	Trains de voyageurs, trains-km Trains marchandises, trains-km Trafic voyageurs: voyageurs voyageurs-km Trafic marchandises: tonnes	79,3 26,6 217,2 9 001,0 41,5	79,5 26,8 218,1 9 043,3 43,5	80,1 25,7 224,6 9 381,0	80,4 25,5 228,5 9 324,5 45,1	85,9 25,4 257,6 10 680,0 44,4	90,7 26,8 259,3 10 804,0 48,2	91,0 27,4 259,7 11 034,0	94,7 27,1 264,0 11 061,0
6	tonnes-km	6 404,6	6 891,5	44,5 7 049,3	6 966,4	6 812,0	7 503,0	50,8 8 162,1	51,8 8 303,0
7 8 9	Effectif du personnel nombre de personnes (moyenne ar Agents permanents et auxiliaires Agents à l'instruction Total	nnuelle) 36 422 2 677 39 099	35 921 2 238 38 159	35 414 1 695 37 109	35 141 1 869 37 010	35 048 2 162 37 210	34 884 2 488 37 372	34 724 2 614 37 338	35 000 2 694 37 694
	Compte de résultats d'entreprise en millions de francs								
10 11 12	Charges Traitements Allocations et indemnités Contributions aux assurances	1 733,6 235,6	1 746,2 232,1	1 755,9 232,2	1 804,2 235,4	1 813,6 238,2	1 876,7 241,0	1 953,8 258,7	2 096,0 293,1
13	du personnel Versements complémentaires pour les assurances du personnel	212,9 179,4	220,3 193,4	228,8	238,1	244,5	279,5 247,7	311,4 252,9	326,3 290,3
14	Total des charges de personnel	2 361,5	2 392,0	2 431,4	2 501,4	2 523,2	2 644,9	2 776,8	3 005,7
15	En % des charges totales	58,4%	59,2%	58,6%	58,7%	55,2%		55,8%	
16 17	Dépenses de choses Amortissements	796,5 455,5	818,7 496,7	903,5 499,4	928,4 505,0	986,7 523,1	1 058,3 541,3	1 062,7 568,9	1 134,3 597,8
18	Intérêts	223,6	220,9	225,1	231,4	242,5	255,5	336,5	459,7
19	Gros entretien résultant d'ordres d'investissements Contribution des CFF	200,5	105,4	85,2	82,3	66,0	96,1	113,1	118,0
	pour l'infrastructure			_		218,5	135,0	102,0	37,0
21	Autres charges	5,7	4,7	6,8	11,9	8,1	24,8	15,3	11,4
22	Total des charges  Produits	4 043,3	4 038,4	4 131,4	4 260,4	4 568,1	4 755,9	4 975,3	5 363,9
23 24 25 26	Trafic voyageurs Trafic marchandises Indemnité compensatrice Aide initiale pour le ferroutage	1 088,2 1 132,8 618,0 25,0	1 119,6 1 177,8 659,0 10,7	1 191,0 1 178,7 679,0 13,1	1 206,7 1 178,7 662,0 16,4	1 262,3 1 152,4 510,0	1 285,8 1 179,3 547,9	1 370,1 1 243,3 559,0	1 422,8 1 286,2 592,0
27 28	Total des produits de transport En % des produits totaux	2 864,0 79,3%	2 967,1 79,5%	3 061,8 79,1%	3 063,8 78,5%	2 924,7 63,7%	3 013,0 62,8%	3 172,4 62,9%	3 301,0 61,5%
29	Produits accessoires	440,1	460,2	510,5	483,1	511,5	535,1	541,3	593,1
30	Prestations propres pour le compte des investissements Prestations pour ordres	162,6	144,6	140,4	180,4	196,8	216,5	245,5	264,4
32	de magasin Prestations de la Confédération	94,2	112,2	111,6	127,7	124,5	115,8	94,1	68,9
33	pour l'infrastructure Autres produits	50,7	50,1	45,9	48,6	794,5 39,4	883,2 34,5	949,9 42,1	1 089,5 49,7
34	Total des produits	3 611,6	3 734,2	3 870,2	3 903,6	4 591,4	4 798,1	5 045,3	5 366,6
35 36	Résultat Excédent de produits Déficit	431,7	304,2	281,2	356,8	23,3	42,2	70,0	2,7

A	percu	chrono	logique
		01110110	3 - 4

		1946	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1976
	Bilan au 31 décembre en millions de francs								
42	Actif Immeubles et installations Véhicules Total des valeurs d'établissement	2253 736	2451 836	2701 1055	3029 1435	3505 2001	4295 2689	5743 3558	6002 3802
44 45 46	ou d'acquisition Amortissements Valeur au bilan Ouvrages inachevés Biens-fonds acquis à titre prévisionnel,	2989 -1101 1888 61	3287 -1593 1694 73	3756 -2067 1689 89	4464 -2635 1829 193	5506 -3339 2167 461	6984 -4060 2924 645	9301 -4964 4337 1071	9804 -5204 4600 1224 286
18	Total des immobilisations	1974	1797	1812	2090	2774	3764	5670	6110
49	Fonds de roulement Autres actifs Solde passif	193 58	184 184 —	248 48 —	308 62	419 97	476 115	1116 623	1115
52	Total de l'actif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	7933
54 55	Passif Capital de dotation Réserve légale Fonds de réserve  Total des fonds propres Engagements à long terme	400 10 13 423 1548	400 15 415 1494	400 40 30 470 1369	400 80 95 575 1519	800 120 92 1012 1664	800 99 48 947 2598	800 	800 40 840 5736
58 59	Engagements à court terme Engagements cumulés de la CPS	206	238	196	254	501	672	1143	1357
60	Total des fonds de tiers	1754	1732	1565	1773	2165	3270	6570	7093
61	Autres passifs (y compris solde actif)	48	18	73	112	113	138		
62	Total du passif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	7933
	Compte des investissements (jusqu'en 1982: en millions de francs	compte de	construct	ion)					
	Dépenses de choses Prestations propres								
73 74 75	Total du compte des investissements dont immeubles et installations véhicules					:			
76 77	Contributions de tiers et divers produits Investissements à la charge des CFF	89,9	136,9	156,2	235,4	424,1	447,1	831,0	865,4

						Nouvell	le structu	ıre					
1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
6128 4005	6655 4145	7176 4301	7749 4444	8201 4561	8631 4770	8859 4968	9650 5165	9938 5256	10117 5334	10483 5477	10764 5729	11094 6069	11717 6545
10133 -5469 4664 1527	10800 -5554 5246 1169	11477 -5830 5647 933	12193 -6165 6028 689	12762 -6516 6246 663	13401 -6878 6523 572	13827 -7265 6562 769	14815 -8340 6475 1034	15194 -8877 6317 1393	15451 -9301 6150 1921	15960 -9748 6212 2477	16493 -10173 6320 3050	17163 -10629 6534 3661	18262 -11322 6940 4323
295	305	312	304	293	302	310	341	347	354	1871	210	223	234
6486	6720	6892	7021	7202	7397	7641	7850	8057	8425	8876	9580	10418	11497
954 	902 — 623	887 — 624	1067 — 593	872 326 760	971 419 498	873 444 432	982 829 304	1005 819 281	949 825 357	1495 705 —	1726 698 —	1880 606	2545 901 —
8128	8245	8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943
800	800	800	800	800	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
41	42	44	45	47	43	<u>·</u> 2				_			
841	842	844	845	847	3043	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
5782 1505	5846 1557 —	6082 1477	6301	6626 1687	4658 1584 —	4743 1424 —	4503 1582 758 <sup>3</sup>	4618 1667 725	4863 1837 727	5031 2254 633	5787 2347 597	6186 2863 509	8017 2737 718
7287	7403	7559	7836	8313	6242	6167	6843	7010	7427	7918	8731	9558	14472
	-	_	_	_		223	122	152	129	158	273	346	471
8128	8245	8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943
	•			:		834,5 162,6	808,4 144,6	870,6 140,4	957,6 180,4	980,7 196,8	1292,5 216,5	1385,1 245,5	1675,3 256,9
	:	:	:	:		997,1 776,8 220,3	953,0 763,6 189,4	1011,0 817,1 193,9	1138,0 907,1 230,9	1177,5 955,6 221,9	1509,0 1147,6 361,4	1630,6 1214,7 415,9	1932,2 1395,7 536,5
817,4	682,1	651,8	650,3	725,9	745,1	-105,9 891,2	-174,2 778,8	-222,5 788,5	-189,8 948,2	-155,4 1022,1	-189,2 1319,8	-122,1 1508,5	-157,4 1774,8

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ad 47: à partir de 1987 seulement participations.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ad 55: à partir de 1983, les provisions pour la couverture de gros dommages figurent dans les engagements à court terme (ligne 58).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ad 59: figurent jusqu'en 1983 dans les engagements à long terme (ligne 57).